

PROCES VERBAL N°31 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 13 Mars 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ.

Absent excusé : MR Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°29 du 06 Mars 2025

RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

➤ CSR

U15D3 POULE A

N. LASSALIEN 2/MANDUELS SC 2 du 09.03.2025

Dit match perdu par forfait à MANDUEL pour en reporter à N. LASSALIEN 2

U19D1

ST GILLES AEC/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 08.03.2025

Dit match perdu par forfait à FOOT TERRE DE CAMARGUES pour en reporter le bénéfice à ST GILLES AEC

SAUVETERRE RC/ENT RAIA ST MARTIN du 08.03.2025

Dit entérine le score 2 à 1 pour SAUVETERRE.

REPROGRAMMATIONS RENCONTRES DU 09.03.2025 (ARRETES MUNICIPAUX)

U15 D3 POULE A

US VESTRIC/ES MARGUERITTES 2 **reportée au 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de VESTRIC (prévoir un terrain de repli)**

U15D2 POULE B

LE VIGAN FC/US TREFLE 2 **reportée au 13.04.2025 à 11H00 sur les installations du VIGAN (prévoir un terrain de repli)**

U15D3 POULE B

EFVA LES MAGES ST AMBROIX/N. GAZELEC **reportée au 13.04.2025 à 11H00 sur les installations des MAGES (prévoir un terrain de repli).**



U17D3 POULE B

EFVA LES MAGES ST AMBROIX/MOUSSAC reportée au 20.04.2025 à 10H00 sur les installations des MAGES (prévoir un terrain de repli).

Ces rencontres sont prioritaires sur l'organisation de TOURNOIS.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission rappelle aux clubs, qu'en vertu des articles 91 alinéa2 et de l'annexe 14 article13 alinéa 3, la commission est souveraine pour remettre une rencontre, même sil il y a accord des deux clubs. La demande de changement d'une rencontre doit se faire 6 jours avant la date de la rencontre y compris pour le club visiteur. Le logiciel pour le changement est bloqué à 6 jours, seuls les cas exceptionnels peuvent être pris en compte par mail. Tous les autres mails ne seront pas pris en compte et le match restera à sa date initiale. **L'absence d'un éducateur, les vacances scolaires, en semaine, ne sont pas des motifs légitimes pour changer une rencontre).**

ATTENTION : Merci de faire le nécessaire concernant les FMI (transmettre en temps et heures afin d'éviter amende financière ou match perdu). Pour tout problème de TRANSMISSION (FMI), merci de faire FEUILLE DE MATCH PAPIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE
MR Patrick AURILLON**



**LE PRESIDENT,
MR Bernard BARLAGUET**

